

MRM

Société anonyme au capital de 43 667 813 €
Siège social à Paris (75016), 5 avenue Kléber
544 502 206 RCS Paris

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 6 juin 2016

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le Conseil d'administration a décidé le 2 juin 2016 de mettre en œuvre, à compter du 3 juin 2016, le programme de rachat décidé par l'assemblée générale du 2 juin 2016 dans sa septième résolution.

EMETTEUR :

- M.R.M.
- Société cotée sur Euronext segment C
- Code ISIN : FR0000060196

PROGRAMME DE RACHAT :

- **Titres concernés** : actions ordinaires MRM
- **Pourcentage maximum du capital dont le rachat a été autorisé par l'assemblée générale**: 4 366 781 actions, soit 10 % du nombre total d'actions composant le capital social au jour de l'assemblée générale.
- **Montant maximal autorisé** : Le montant total maximal que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 3 000 000 €.
- **Nombre de titres du capital que l'émetteur détient directement ou indirectement** :
Au 2 juin 2016, l'émetteur détenait 39 380 actions MRM, affectées aux objectifs suivants :

Objectifs	Actions
Intervention sur le marché à des fins de régularisation du cours des actions de la Société ou d'assurer la liquidité de l'action de la société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers	39 380
Conservation des actions achetées et remise ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe	
Couverture des plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocations d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions	
Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans le cadre de la réglementation en vigueur	

• **Prix d'achat unitaire maximum** : 3 €.

• **Objectifs du programme de rachat** :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF,
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un plan d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions ou d'un plan d'épargne d'entreprise (PEE),
- l'attribution d'actions de la Société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises ;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

Les objectifs présentés ci-dessus sont présentés sans préjuger de l'ordre effectif d'utilisation de l'autorisation de rachat qui serait fonction des besoins et opportunités.

Le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Ces achats d'actions pourront être effectués par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière.

• **Identité du prestataire de services d'investissement intervenant aux fins d'assurer l'animation du titre concerné** : Invest Securities.

• **Durée du programme** : 18 mois à compter de l'Assemblée Générale Mixte du 2 juin 2016, soit jusqu'au 2 décembre 2017.

• Bilan du précédent programme :

TABLEAU DE DECLARATION SYNTHETIQUE
(Instruction AMF n°2005-06)

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 3 juin 2015 au 2 juin 2016

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 2 juin 2016 : 0,09%
Nombre de titres annulés au cours des 24 mois précédant le 2 juin 2016 : 0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 2 juin 2016 : 39 380
Valeur comptable du portefeuille au 2 juin 2016 : 50 240 €
Valeur de marché du portefeuille au 2 juin 2016 : 63 795 €

	Flux bruts cumulés ^{(1) *}		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme **			
	Achats	Ventes / Transferts***	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de Titres	47 746	42 939	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Échéance maximale moyenne ⁽²⁾						
Cours moyen de la transaction ⁽³⁾	1,43 €	1,48 €				
Prix d'exercice moyen ⁽⁴⁾						
Montants	68 389 €	63 445 €				

(1) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi et se termine le jour de la publication du descriptif du programme. Préciser s'il s'agit d'une transaction de bloc ou d'opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité (dans ce cas, rajouter la quote-part de l'émetteur).

(2) Indiquer la durée restant à courir à la date de la publication du descriptif du programme.

(3) Concerne les opérations effectuées au comptant.

(4) Indiquer pour les flux bruts cumulés, le prix d'exercice moyen des options exercées et des opérations à terme échues.

* Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

** Les positions ouvertes comprennent les achats ou ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat non exercées.

*** Préciser la nature de l'opération de transfert (exercice d'options attribuées aux salariés, de titres de créance donnant accès au capital...).

Le présent descriptif a été transmis à l'AMF. Celui-ci est tenu gratuitement à la disposition du public au siège de la société, et est disponible sur les sites Internet de l'AMF www.amf-france.org et de M.R.M. www.mrminvest.com. Une copie sera adressée à toute personne en faisant la demande.

Contact:

Marine PATTIN, Tel: 01.58.44.70.00 – mpattin@mrminvest.com